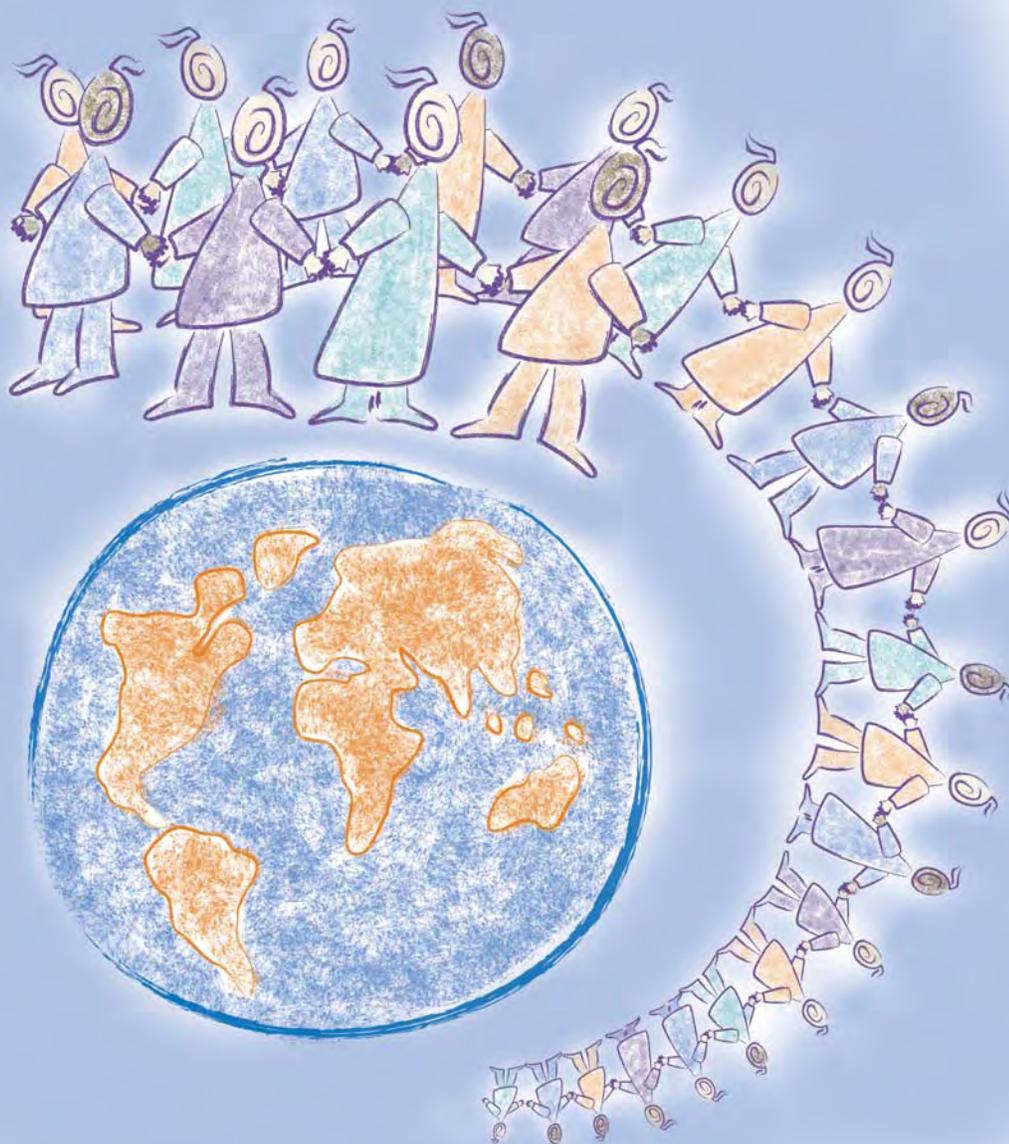


On ne joue pas

EXTRAITS POUR
DÉMONSTRATION

avec les droits[®]

Trousse éducative en droits humains
pour les enfants



equitas

Centre international d'éducation aux droits humains
International Centre for Human Rights Education



THE J.W. MCCONNELL
FAMILY FOUNDATION

LA FONDATION DE LA
FAMILLE J.W. MCCONNELL

Montréal 

Immigration
et Communautés
culturelles

Québec 

 TELUS[™]



Fondation du Grand Montréal
Foundation of Greater Montreal

EXTRAITS POUR DÉMONSTRATION

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains

666 Sherbrooke Ouest, bureau 1100
Montréal, Québec
Canada, H3A 1E7
Tl.: (514) 954-0382
Fax: (514) 954-0659
Email: info@equitas.org
Website: www.equitas.org

Cette publication peut être reproduite par une organisation pour une utilisation dans des activités d'éducation aux droits humains, à condition que la source soit mentionnée et qu'Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains en soit avisé.

Aucune partie de cette publication ne peut être adaptée, distribuée sous toute autre forme ou par tout autre moyen, ni sauvegardée dans un système de base de données ou de récupération sans l'autorisation d'Equitas. La reproduction et l'utilisation commerciale sont interdites.

Copyright © 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains
ISBN - 13 978-2-921337-94-6
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Tout le contenu est la propriété intellectuelle d'Equitas, à moins d'indication contraire.

On ne joue pas avec les droits

Trousse éducative en droits humains pour les enfants

« Le jeu Exclusion par le nombre a vraiment aidé mon groupe. Il y a une petite fille qui pleurait à toutes les semaines depuis le début du camp, parce qu'elle était toujours exclue. Depuis le jeu, je n'ai plus de problèmes pour diviser mon groupe en équipes : les enfants incluent les autres. La trousse peut vraiment aider mon groupe. Les enfants ont réalisé ce que c'était que d'être exclus. »

« J'aime le fait que ce sont seulement des jeux... Cette approche fait en sorte que les enfants veulent davantage participer puisque c'est intéressant pour eux. Le fait de s'asseoir avec eux pour discuter de ce qu'ils ressentent, de ce qu'ils aiment ou de ce qu'ils n'aiment pas fait en sorte qu'ils se sentent plus impliqués et écoutés. C'est super, parce qu'ils développent leur confiance en eux... et ça c'est génial ! »

« Les enfants demandent à rejouer à ces jeux ! »

Quel est le but de la trousse ?

La trousse permet de promouvoir les **droits humains**, la **non-discrimination** et la **résolution pacifique des conflits** au sein des programmes d'éducation non formelle s'adressant aux enfants, tels les camps d'été et les différentes activités parascolaires.

A qui s'adresse la trousse ?

La trousse s'adresse :

- **aux enfants de 6 à 12 ans**, en favorisant l'intégration des valeurs des droits humains dans leurs comportements et attitudes.
- **aux animateurs et animatrices**, en renforçant leurs capacités à promouvoir les valeurs des droits humains et la résolution pacifique des conflits dans le cadre des activités d'animation.

Quelles sont les valeurs promues par la trousse ?

La trousse permet de renforcer des valeurs positives qui découlent des principes fondamentaux de dignité humaine et d'égalité contenus dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Les **valeurs des droits humains** promues par la trousse sont :

- **Collaboration**
- **Respect**
- **Équité**
- **Inclusion**
- **Respect de la diversité**
- **Responsabilité**
- **Acceptation**

Que contient la trousse ?

La trousse comprend deux sections :

La section *Références* contient :

- Un index des fiches de référence;
- 23 fiches de référence permettant de se familiariser avec les principes et valeurs des droits humains et de bien comprendre comment utiliser la trousse. Ces fiches contiennent entre autres des trucs concrets pour établir un code de vie en groupe, pour résoudre pacifiquement les conflits et pour animer des activités et des discussions en groupe.

La section *Activités* contient :

- Un index des activités par groupes d'âge;
- Un index des activités par valeurs;
- Un index des activités par problématiques;
- 63 activités.

Comment utiliser la trousse ?

1. **Consultez les fiches de référence** afin de vous familiariser avec les principes et valeurs des droits humains et de bien comprendre l'utilisation de la trousse.
2. **Planifiez, individuellement ou en équipe, une stratégie** pour intégrer les activités de la trousse dans la programmation que vous offrez aux enfants. Consultez les fiches de référence 18 à 23 pour vous aider.
3. **Identifiez les activités** qui répondent à vos besoins, en vous référant aux index de la section activités.
4. **Préparez les activités** à animer en lisant attentivement les fiches d'activités. Lisez également attentivement les fiches de référence 13 à 17.
5. **Discutez régulièrement avec vos collègues** de l'utilisation de la trousse. Partagez vos succès et les défis rencontrés et identifiez ensemble des façons de renforcer l'utilisation de la trousse.

Index des fiches de référence

- 01 Les droits humains
- 02 Les droits des enfants
- 03 La *Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair*
- 04 L'éducation aux droits humains
- 05 Le droit à la non-discrimination
- 06 Les valeurs de la trousse
- 07 L'approche éducative de la trousse

- 08 Le développement de l'enfant
- 09 Établir un code de vie en groupe
- 10 Résoudre pacifiquement les conflits
- 11 Reconnaître et prévenir le racisme
- 12 Mettre fin à la violence verbale

- 13 Choisir et animer une activité
- 14 La discussion en groupe : qu'est-ce que c'est ?
- 15 La discussion en groupe : comment faire ?
- 16 La discussion en groupe : des trucs pour s'améliorer
- 17 La discussion en groupe : variantes

- 18 Intégrer la trousse dans sa programmation
- 19 Planification et suivi en équipe
- 20 Exemple de programmation pour les 6-8 ans
- 21 Exemple de programmation pour les 9-10 ans
- 22 Exemple de programmation pour les 11-12 ans
- 23 Exemple de programmation pour les 6-12 ans (groupe multiâge)

Les droits des enfants

Que sont les droits des enfants ?

Les droits des enfants sont des **droits spécifiques** qui visent à protéger tous les êtres humains de **moins de 18 ans**¹.

Les droits humains énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* s'appliquent à tous, peu importe l'âge, ce qui signifie que les enfants bénéficient des mêmes droits que les adultes. Cependant, en raison de leur vulnérabilité, les enfants ont aussi des droits particuliers qui leur accordent une protection spéciale.

À quoi servent les droits des enfants ?

Les droits des enfants visent le **plein épanouissement** de chaque enfant. Ils stipulent que tous les enfants – sans discrimination d'aucune sorte (article 2) – devraient pouvoir se développer pleinement, avoir accès à l'éducation et à des soins de santé, grandir dans un environnement approprié, être informés de leurs droits et participer activement à la vie en société.

Les droits des enfants constituent un outil pour **protéger chaque enfant** contre la violence et les abus.

Les droits des enfants sont une invitation au **respect mutuel**. En effet, le respect des droits des enfants n'est possible que lorsque tous, y compris les enfants eux-mêmes, reconnaissent que tous ont les mêmes droits et adoptent des attitudes et des comportements de respect, d'inclusion et d'acceptation.

Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est un **traité international** qui reconnaît les droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels des enfants. Elle a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Organisation des Nations Unies.

En décembre 1991, le Canada a ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* et s'est ainsi légalement engagé, en vertu du droit international, à protéger et à promouvoir les droits des enfants au Canada.

La Convention concerne d'abord les gouvernements des différents pays qui, spécialement par les lois, sont tenus de respecter et de faire respecter les droits des enfants. Cependant, pour que tous les enfants puissent pleinement jouir de leurs droits, les principes directeurs de la Convention doivent être respectés et promus par tous, incluant les parents, les éducateurs et les éducatrices, et les enfants eux-mêmes.

Pour consulter la *Convention relative aux droits de l'enfant*, ou pour obtenir plus d'informations au sujet des droits des enfants, visitez le site Web de l'Unicef : www.unicef.org/french/crc/.

¹ Selon la *Convention relative aux droits de l'enfant*, un enfant est une personne de moins de 18 ans, à moins que les lois d'un pays ne fixent la majorité plus tôt.

Quels sont les principes directeurs de la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

Quatre principes servent à interpréter la Convention. Ces principes doivent être respectés pour que tous les enfants puissent jouir de tous leurs droits.

1. **Non-discrimination et égalité des chances** (Article 2)

Tous les enfants ont les mêmes droits. La Convention s'applique à tous les enfants, peu importe leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur culture, leur sexe, le pays où ils sont nés ou celui où ils vivent, ce que font leurs parents, s'ils sont riches ou pauvres ou s'ils ont un handicap ou non. Tous les enfants doivent avoir les mêmes chances de se développer pleinement.

2. **Intérêt supérieur de l'enfant** (Article 3)

L'intérêt de l'enfant doit être la première préoccupation dans les prises de décisions qui peuvent toucher les enfants. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent réfléchir à leurs conséquences possibles sur les enfants et agir pour leur meilleur intérêt.

3. **Droit à la survie et au développement personnel** (Article 6)

Les enfants ont le droit à la vie. Les enfants doivent recevoir les soins nécessaires à leur santé physique, mentale et émotionnelle, et pouvoir se développer pleinement sur les plans intellectuel, social et culturel.

4. **Participation** (Article 12)

Les enfants ont le droit de s'exprimer et d'être entendus. Les enfants doivent pouvoir s'exprimer au sujet des prises de décision qui les concernent et leurs opinions doivent être prises en considération. Leurs idées et leurs opinions doivent toutefois être considérées en fonction de leur âge, de leur niveau de maturité et de leur meilleur intérêt.

Adaptation des informations fournies sur le site Web de l'Unicef :

www.unicef.org/french/crc/index_30177.html



La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair

1. Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.
2. Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.
3. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.
4. Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.
5. Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.
6. Tu as le droit à la vie.
7. Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).
8. Tu as le droit d'avoir une identité – un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.
9. Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.
10. Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.
11. Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.
12. Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.
13. Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.
14. Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.
15. Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.
16. Tu as droit à ta vie privée.
17. Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.
18. Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.
19. Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.
20. Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.
21. Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.
22. Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair (suite)

23. Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.
24. Tu as droit aux meilleurs soins de santé possible, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.
25. Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.
26. Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.
27. Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.
28. Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.
29. L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.
30. Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.
31. Tu as le droit de jouer et de te reposer.
32. Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.
33. Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues et leur trafic.
34. Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.
35. Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.
36. Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.
37. Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.
38. Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.
39. Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.
40. Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.
41. Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.
42. Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Articles 43 à 54.

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.

Cette version en langage clair de la *Convention relative aux droits de l'enfant* a été produite par l'Unicef. Pour plus d'informations sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*, consultez le site Web de l'Unicef : www.unicef.org/french/crc/.

L'éducation aux droits humains

Qu'est-ce que l'éducation aux droits humains ?

L'éducation aux droits humains permet d'acquérir des connaissances concernant les droits humains, mais aussi de développer des habiletés et d'intégrer davantage les valeurs des droits humains, telles que le respect, l'acceptation et l'inclusion, dans nos comportements et nos attitudes.

L'éducation aux droits humains propose d'utiliser les **droits humains** comme **cadre de référence dans nos interrelations avec les autres**. Elle nous invite à poser un regard critique sur nos propres comportements et attitudes, et éventuellement à les transformer pour favoriser la paix, l'harmonie et le respect des droits de tous et de toutes.

Apprendre à vivre ensemble

Pour que les connaissances relatives aux droits humains puissent générer des changements sociaux, l'éducation aux droits humains doit influencer autant les attitudes et les comportements que les habiletés pratiques. Non seulement devons-nous éduquer nos enfants et nos jeunes « à savoir » et « à faire », mais nous devons également leur enseigner « à être » et « à vivre ensemble ».

DELORS, Jacques et collab., *L'éducation : un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*, Les Éditions UNESCO, 1996.



Pourquoi éduquer les enfants aux droits humains ?

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles l'éducation aux droits humains s'avère fondamentale.

- **Parce que c'est un droit :** L'article 42 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* stipule que les enfants ont le droit de connaître leurs droits. Les adultes ont la responsabilité de faire en sorte que les enfants soient informés de leurs droits et en mesure de les exercer.
- **Pour un meilleur respect des droits :** Connaître ses droits est la première étape pour une meilleure promotion et un meilleur respect des droits. Dans les milieux où les enfants connaissent leurs droits, les droits des enfants sont mieux promus et respectés et moins d'abus sont généralement observés.
- **Parce que les valeurs des droits humains sont universellement reconnues :** Les adultes qui travaillent auprès des enfants ont constamment à déterminer quels comportements sont acceptables ou non. Ce type de décisions se base sur des jugements généralement fondés sur des expériences et des valeurs personnelles. L'éducation aux droits propose un cadre clair pour déterminer quand et comment intervenir auprès des enfants, en appuyant les interventions sur des valeurs universellement reconnues qui découlent directement de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
- **Pour favoriser l'estime de soi et la participation active des enfants :** La connaissance de leurs droits amène les enfants à réaliser leur propre importance en tant qu'être humain. Les enfants prennent conscience que ce qu'ils vivent, pensent ou ressentent a une valeur, et qu'ils peuvent contribuer de façon positive à la vie du groupe, de la famille, de l'école ou de la communauté. L'éducation aux droits favorise l'engagement des enfants dans les activités de leur milieu.
- **Pour renforcer les comportements positifs chez les enfants :** L'éducation aux droits est une des approches les plus efficaces pour promouvoir les comportements positifs chez les enfants parce qu'elle se fonde sur la réflexion critique et le renforcement du sens des responsabilités. L'éducation aux droits invite les enfants à réfléchir à la façon dont ils interagissent avec les autres et éventuellement à modifier leurs comportements à la lumière des valeurs des droits humains. Ils sont non seulement sensibilisés à l'importance du respect, de la collaboration et de l'inclusion, mais également mieux outillés pour mettre en pratique ces valeurs dans leur vie quotidienne.

Les valeurs de la trousse

Valeurs

Exemples

| | | |
|--------------------------------|---|---|
| Collaboration | La collaboration, c'est agir ou travailler ensemble pour atteindre un but commun. Cette valeur englobe l'ensemble des valeurs de la trousse. | Échanger nos idées et mettre en commun nos talents pour réaliser un travail d'équipe significatif pour tous les membres du groupe. |
| Respect | Le respect, c'est reconnaître que toute personne est importante et doit être traitée avec dignité. Dans le contexte des droits humains, le respect ne se mérite pas; c'est un droit appartenant à toute personne, en toute situation. | Traiter chaque personne avec dignité, en l'appelant par son nom, sans utiliser de surnoms méchants. |
| Équité | L'équité, c'est accorder à chaque personne la même importance, les mêmes droits et les mêmes chances. | Choisir ensemble des activités qui plaisent autant aux garçons qu'aux filles ou aux plus jeunes qu'aux plus âgés. |
| Inclusion | L'inclusion, c'est reconnaître que chaque personne est membre à part entière de la société et du groupe. | Imaginer ensemble des façons de modifier une activité afin que tous puissent participer, notamment les enfants qui maîtrisent peu la langue, qui vivent avec un handicap ou qui sont timides. |
| Respect de la diversité | Le respect de la diversité, c'est reconnaître et valoriser les particularités de chaque personne. | Valoriser les différences au sein du groupe afin que chaque enfant puisse être fier d'être ce qu'il est, de son apparence physique, de ses goûts, de ses habitudes de vie, de ses croyances, de sa façon de s'habiller, de parler ou de penser. |
| Responsabilité | La responsabilité, c'est agir en pleine conscience, et être prêt à assumer les conséquences de ses actions, ou de ses inactions. | Agir pour le bon fonctionnement du groupe, en respectant les consignes, en ramassant ses effets personnels ou en participant de son mieux. |
| Acceptation | L'acceptation ¹ , c'est agir pour favoriser la pleine participation de chaque personne, sans distinction. | Encourager chaque enfant à exprimer ses idées sans avoir peur d'être jugé ou rejeté, et ce, quels que soient son âge, son sexe, sa culture, sa religion, son orientation sexuelle ou toute autre caractéristique. |

¹ La valeur de l'acceptation utilisée dans cette trousse intègre la notion de tolérance, telle qu'elle est définie par l'Unesco dans la *Déclaration de principes sur la tolérance* du 16 novembre 1995.

D'où viennent ces valeurs ?

Ces valeurs **découlent des droits humains** définis dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Le respect des droits humains suppose de promouvoir ces valeurs et de les intégrer dans nos comportements. Tout manquement à l'une ou l'autre de ces valeurs conduit à des attitudes et à des pratiques discriminatoires et au racisme. Ces valeurs sont fondamentales pour soutenir les principes de dignité humaine et d'égalité qui sont inhérents à la Déclaration universelle.

Comment promouvoir ces valeurs dans les programmes avec les enfants ?

Il existe plusieurs façons d'intégrer ces valeurs dans vos programmes. Il est d'ailleurs probable que plusieurs d'entre elles influencent déjà en grande partie votre programmation. Voici quelques suggestions pour poursuivre votre travail en ce sens.

Intégrer ces valeurs dans les objectifs de vos programmes

Il est important d'informer et de sensibiliser les employés, les parents et les enfants aux valeurs communes promues par votre organisation. Si ce n'est pas déjà le cas dans vos pratiques, prenez l'habitude de vous référer à ces valeurs lorsque vous présentez votre organisation et la raison d'être de votre travail avec les enfants. Et pourquoi ne pas citer ces valeurs dans les documents officiels présentant votre programmation et vos objectifs éducatifs ? Ces valeurs peuvent servir de référence non seulement dans le cadre des activités avec les enfants, mais aussi dans d'autres contextes, comme lors du recrutement du personnel ou des réunions d'équipe.

Afficher ces valeurs

Lorsqu'ils les ont sous les yeux, il est plus facile pour les enfants, le personnel ou même les visiteurs ou les visiteuses d'intégrer de façon active ces valeurs et de s'y référer au besoin. Ainsi, affichez vos valeurs en affichant vos valeurs ! Proposez aux enfants de créer une murale pour représenter ces valeurs. Invitez-les à signer leur création ou à y laisser l'empreinte de leur main, afin de signifier leur adhésion à ces valeurs.

Proposer d'établir, en groupe, un code de vie en accord avec ces valeurs

Lorsque les règles sont établies de façon participative, l'appropriation et le respect de celles-ci sont facilités. Pourquoi alors ne pas impliquer les enfants dans l'établissement d'un code de vie en accord avec ces valeurs ? Et pourquoi ne pas proposer que ces valeurs servent de référence pour orienter le travail et les interactions entre employés ? Pour plus de détails, référez-vous à la fiche *Établir un code de vie en groupe* (fiche Référence 9).

Choisir des activités en accord avec ces valeurs

Ces valeurs peuvent vous guider pour concevoir une programmation qui réponde encore mieux aux besoins des enfants. En plus d'inclure des jeux de la trousse, proposez aux animateurs et aux animatrices de choisir d'autres activités qui favorisent le respect de ces valeurs.

Invitez les employés à réfléchir à leurs choix d'activités à la lumière des valeurs des droits humains :

- Les activités permettent-elles d'inclure tous les enfants, notamment ceux qui ont des besoins particuliers ?
- Les activités peuvent-elles être modifiées afin de faciliter la participation de tous les enfants, et en particulier de ceux qui maîtrisent moins la langue ou qui vivent avec un handicap ?
- Les activités sont-elles toutes très compétitives ou permettent-elles également de promouvoir la collaboration ?
- Les activités valorisent-elles l'expression de la diversité ? Favorisent-elles la pleine participation des filles et des garçons ? Des plus jeunes et des plus âgés ? Des enfants de toutes les origines culturelles ?
- Les activités encouragent-elles la responsabilisation des enfants ?

L'approche éducative de la trousse

Quelle est l'approche éducative de la trousse ?

Cette trousse s'appuie sur l'approche éducative de l'apprentissage transformateur. Les activités invitent à aller au-delà de la simple transmission des connaissances et des habiletés pour générer, chez les enfants, une **prise de conscience fondée sur l'expérience et la réflexion critique**.

Les activités de cette trousse **favorisent la participation active des enfants** et les amènent à découvrir par eux-mêmes l'importance des droits humains et à mettre en pratique des stratégies pour vivre concrètement la collaboration, le respect de la diversité, l'équité, l'inclusion, le respect, la responsabilité et l'acceptation.

Quel est le but de cette approche ?

Cette approche, basée sur l'expérience des enfants et la réflexion critique, favorise une **transformation des attitudes et des comportements** des enfants en les invitant à intégrer davantage les valeurs des droits humains dans leur vie.

En menant les activités de la trousse avec les enfants, on pourra observer des changements sur plusieurs plans : davantage de participation, de collaboration et d'esprit d'équipe; davantage de respect envers la diversité et les différences; meilleure inclusion et acceptation de tous; meilleure capacité à verbaliser les émotions, à prévenir les conflits et à les résoudre pacifiquement; renforcement du sens des responsabilités.

Les apprentissages réalisés par les enfants pourront être utilisés dans d'autres contextes, comme à la maison ou à l'école.

Comment fonctionnent les activités ?

Le schéma présenté au verso de cette fiche illustre le fonctionnement des activités de la trousse. Chaque activité a comme point de départ l'expérience des enfants. La réalisation d'un **jeu** permet aux enfants de vivre une **expérience concrète** et commune au groupe à partir de laquelle ils pourront apprendre.

Chaque jeu est suivi d'une **discussion en groupe** qui permet d'engager les enfants dans un processus de **réflexion critique**. Les enfants auront l'occasion d'exprimer ce qu'ils ont vécu, de réfléchir à leurs comportements à la lumière des valeurs des droits humains et de proposer des actions afin d'intégrer ces valeurs dans leurs propres comportements.

L'animation du jeu (expérience concrète) et de la discussion en groupe (réflexion critique) favorise une prise de conscience chez l'enfant et le **renforcement des comportements positifs** qui se fondent sur les valeurs des droits humains.

L'éducation étant un processus continu, il importe d'animer régulièrement des activités qui favorisent ces valeurs pour permettre aux enfants de faire des apprentissages significatifs et durables.

Quel est le rôle de l'animateur ou de l'animatrice dans le processus éducatif ?

L'animateur ou l'animatrice **accompagne les enfants dans leurs apprentissages**. La personne qui anime doit avant tout créer un climat favorable à l'apprentissage. Elle doit animer les jeux de façon dynamique, encourager la participation de tous, faciliter les discussions et inviter les enfants à poser un regard critique sur leurs propres comportements. La personne qui anime doit elle-même intégrer les valeurs des droits humains dans ses attitudes et ses comportements et être consciente de son influence sur les enfants. Elle devrait représenter un modèle, être pour les enfants une personne de confiance qui les encourage à s'amuser et à se développer à leur propre rythme.

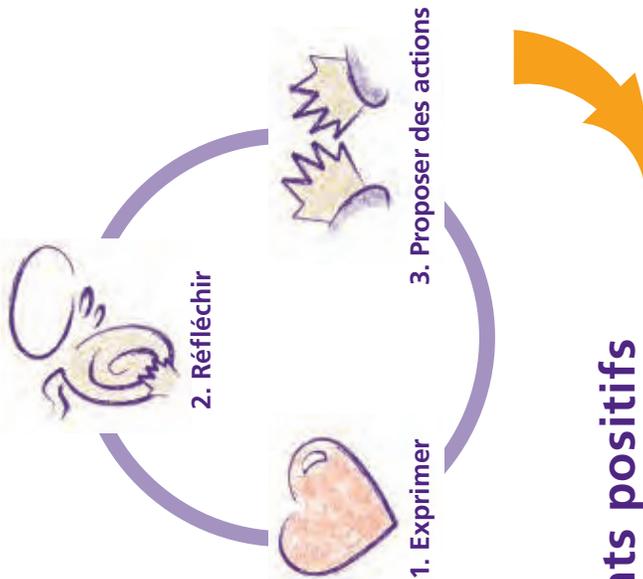
L'approche éducative de la trousse

Jeu

Expérience concrète vécue en groupe

Discussion en groupe

Réflexion critique



Renforcement des comportements positifs

Valeurs des droits humains

Collaboration

Respect de la diversité

Équité

Inclusion

Respect

Responsabilité

Acceptation



1. Exprimer notre appréciation du jeu, les expériences et les émotions vécues.



2. Réfléchir à nos comportements (pendant le jeu et dans d'autres situations) à la lumière des valeurs des droits humains.



3. Proposer des actions pour intégrer ces valeurs dans notre vie quotidienne.

La discussion en groupe : qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce que la discussion en groupe ?

C'est un **temps d'échange** entre les enfants après un jeu. La discussion se déroule en 3 étapes qui permettent aux enfants :



1 d'exprimer leur appréciation du jeu et les expériences et les émotions qu'ils ont vécues;



2 de réfléchir à leurs comportements, pendant le jeu et dans d'autres situations, à la lumière des valeurs des droits humains;



3 de proposer des actions pour intégrer ces valeurs dans leur vie quotidienne.

Quel est le but de la discussion ?

La discussion invite les enfants à **réfléchir à ce qui s'est passé pendant le jeu** et à en **dégager des apprentissages de vie** qu'ils pourront réutiliser dans d'autres contextes. Les enfants auront l'occasion de découvrir par eux-mêmes l'importance des valeurs des droits humains et de proposer des actions pour vivre concrètement ces valeurs. La discussion favorise la pleine participation des enfants en leur donnant l'occasion d'exercer concrètement leur droit de s'exprimer et d'être écoutés.

Pourquoi la discussion est-elle essentielle ?

La discussion favorise chez les enfants une prise de conscience. Des changements positifs de comportement peuvent être observés sur plusieurs plans :

- **Développement d'attitudes positives**

Les réflexions invitent les enfants à faire des liens entre ce qu'ils vivent dans le jeu et leur propre vie. Par exemple, ils prennent conscience que, s'il est frustrant de se sentir exclus dans un jeu, il est d'autant plus éprouvant de se sentir chaque jour rejetés par les autres. À partir de cette expérience, les enfants discutent ensemble pour identifier des actions concrètes qui favoriseront un climat harmonieux dans le groupe. Les enfants sont non seulement sensibilisés à l'importance de coopérer et de respecter les autres, mais sont également mieux outillés pour ce faire.

- **Développement de l'estime de soi**

Le fait d'être écoutés par un groupe, sans être jugés, permet aux enfants de développer leur confiance en eux. Ils prennent conscience que ce qu'ils vivent, pensent ou ressentent est important et mérite d'être communiqué aux autres.

- **Participation accrue**

Chaque enfant a une expérience de vie et une façon de penser qui lui sont propres. Cette diversité représente une richesse pour le groupe. Lorsque les animateurs et les animatrices prennent le temps d'écouter les enfants, ils peuvent mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts et les impliquer davantage dans le choix des activités et les décisions qui touchent le groupe. Le travail des animateurs et des animatrices est facilité, car ils peuvent mettre à profit les bonnes idées des enfants pour améliorer le déroulement des activités.

- **Renforcement du sens des responsabilités**

Les réflexions permettent aux enfants de réfléchir à leurs comportements. Ils apprennent à s'observer eux-mêmes en action et à analyser les attitudes qu'ils adoptent au cours d'un jeu. Ils prennent davantage conscience que leurs paroles et leurs actions influencent la dynamique du groupe et peuvent blesser ou, au contraire, rassurer, encourager et soutenir les autres.

Quel est le rôle de l'animateur ou de l'animatrice pendant la discussion ?

Le rôle de la personne qui anime est de **faciliter la discussion**. Elle a la responsabilité :

- de poser des questions au groupe;
- d'écouter attentivement les idées exprimées, sans juger les enfants;
- d'encourager les enfants à s'exprimer;
- de s'assurer que chaque enfant puisse parler et être écouté;
- de porter attention aux besoins et à la dynamique générale de son groupe.

Comment réagiront les enfants ?

Les enfants aiment discuter. En effet, la majorité des enfants aiment partager ce qu'ils vivent, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils pensent. Lorsqu'ils se sentent écoutés et en confiance, ils s'expriment généralement de façon spontanée et avec enthousiasme.

Lors des premières activités, il est possible que les enfants soient surpris d'être invités à participer à une discussion en groupe. Ils demanderont peut-être quel en est le but. L'animateur ou l'animatrice pourra présenter l'idée des parties du corps (cœur, tête et mains) pour expliquer concrètement aux enfants les objectifs de la discussion.

Avec le temps, les enfants, tout comme les animatrices et les animateurs, deviendront plus familiers avec les discussions, trouveront plus facile d'y participer et y prendront plus de plaisir.

À quelle fréquence faut-il animer la discussion ?

Il est recommandé de mener une discussion **après chaque jeu de la trousse**.

Si vous refaites une activité, il est important d'animer une discussion chaque fois. En effet, le déroulement du jeu sera toujours un peu différent et la discussion permettra d'exprimer de nouvelles idées. Une nouvelle discussion permet d'aller plus en profondeur et de renforcer les acquis d'une activité.

Quelle est la durée de la discussion ?

En moyenne, la durée de la discussion varie de **3 à 10 minutes**. La personne qui anime doit s'adapter en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et de leurs intérêts. Si les enfants désirent poursuivre la discussion plus longtemps, elle devrait les encourager à le faire.

Suis-je capable d'animer une discussion en groupe ?

Animer une discussion, ça s'apprend ! Il est normal de se sentir un peu mal à l'aise les premières fois. Toutefois, avec l'expérience, ceci deviendra, pour vous comme pour les enfants, plus facile, plus riche et plus intéressant.

Vous réaliserez que l'animation des discussions vous permet de mieux connaître les enfants de votre groupe et de mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts. Au fil du temps, vous aurez plus de facilité à animer les discussions, ou toute autre activité, avec votre groupe.

Les fiches Référence 14 à 17 sont spécialement conçues pour vous aider à mener les discussions de groupe. N'hésitez pas à vous y référer en cas de besoin.

Tu as le droit d'exprimer ton opinion.

Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair, article 12

EXTRAITS POUR DÉMONSTRATION



Index des activités par groupes d'âge

| 6-8 ans | 9-10 ans | 11-12 ans |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|
| 01 La chaise coopérative | 15 Chat | 34 Assieds-toi sur moi ! |
| 02 Crocodile | 16 Le Twister des droits humains | 35 Des histoires tordues |
| 03 Plus léger que l'air | 17 Bonjour dans toutes les langues | 36 Le nœud humain |
| 04 Tempête tropicale | 18 Chercher des ressemblances et découvrir la différence ! | 37 Le jeu des cultures |
| 05 Le tour du monde en cerceau | 19 Mon groupe... ma culture | 38 Comment le monde est-il divisé ? |
| 06 Kulit K'rang | 20 Où est ma banane ? | 39 Travailler dans les mines |
| 07 L'exclusion par le nombre | 21 Des visages familiers | 40 Jeu de l'intimidation |
| 08 Dessin-raconte | 22 Dans l'ordre | 41 C'est pas hot! ... C'est hot! |
| 09 Évitons-nous ! | 23 Et patati, patata... silence | 42 Les ours et les abeilles |
| 10 Les transports aveugles | 24 Inclusion... exclusion... | 43 La pire journée de ma vie |
| 11 La pieuvre | 25 Le jeu le plus bruyant du monde | 44 V-R-A-N-T-S-I-S et Moi |
| 12 L'extraterrestre | 26 Roche, papier, conflit ! | 45 Dessine-moi un droit |
| 13 Les sardines | 27 La course contre la colère | 46 Dans la peau d'un immigrant |
| 14 De Saturne à Jupiter | 28 J'ai le droit de... | 47 Dîner handicapé |
| 52 Le chat et la souris | 29 La pêche aux droits et aux responsabilités | 48 Portraits en couleurs |
| 53 Ton sourire est contagieux | 30 J'ai un handicap... | 49 Jeu de mains inuit |
| 54 La tombée du rideau | 31 Le téléphone humain | 50 Et si j'étais... toi ? |
| 55 La chenille | 32 Les écureuils dans les arbres | 51 Quelle heure est-il ? |
| 64 Les tapis volants | 33 Le témoin | 60 Compter les contacts |
| 65 Le miroir des émotions | 56 Talyat-Malyat | 61 Les points aveugles |
| 66 Le dragon en promenade | 57 La bête s'éveille | 62 Qu'est-ce que tu fais ? |
| 67 Les robots | 58 La parole déchaînée | 63 Suivre le mouvement |
| 76 Le jeu du rire | 59 Le courant électrique | 72 Zig zag de la diversité |
| | 68 Méli- mélo des droits | 73 Dessin mystère |
| | 69 One, dos, san | 74 Le pont des sauterelles |
| | 70 Le fil du respect | 75 Le bingo des autographes |
| | 71 Dessin à mille mains | 80 Pas une goutte à perdre! |
| | 77 Les carrés | 79 Mimer les droits! |
| | 78 Projet de calendrier | 81 Mon quartier |

Légende des valeurs essentielles

Collaboration
Respect de la diversité

Équité
Inclusion

Respect
Responsabilité

Acceptation

La chaise coopérative

| | |
|----------------------|---|
| Âge : | 6-8 ans |
| Durée : | 15 minutes |
| Endroit : | Intérieur/Extérieur |
| Taille du groupe : | 8-15 |
| Rythme : | Actif |
| Matériel requis : | Une chaise ou une feuille de papier journal par personne et de la musique |
| Valeur essentielle : | Collaboration |
| Valeur secondaire : | Inclusion |



Références

Pour vous aider à animer cette activité, consultez les fiches de référence suivantes :

- 06 – Les valeurs de la trousse;
- 13 – Choisir et animer une activité;
- 14 à 17 – La discussion en groupe.

Intérêt de l'activité

Faire l'expérience des sentiments d'inclusion et d'exclusion et réfléchir :

- aux façons de collaborer pour inclure les autres;
- aux façons de collaborer pour obtenir des résultats positifs.

Droits et responsabilités

Droit à la non-discrimination (Article 2)

Pour que nous puissions jouir de ce droit, nous devons inclure les autres.

But du jeu

Chaque enfant est invité à trouver une place pour s'asseoir.

Déroulement

1. Disposez les chaises en cercle. Au début, il doit y avoir au moins une chaise par enfant.
2. Jouez au jeu classique de la chaise musicale. Faites jouer la musique et invitez le groupe à danser autour du cercle formé par les chaises. Indiquez aux enfants qu'ils doivent trouver une chaise sur laquelle ils pourront s'asseoir lorsque la musique s'arrêtera.
3. Avant de reprendre la musique, retirez une chaise. L'enfant qui ne trouvera pas de chaise lorsque la musique s'arrêtera de nouveau sera éliminé. Procédez de cette façon en éliminant une chaise à chaque tour. Continuez ainsi pendant 2 ou 3 tours.

4. Au quatrième tour, proposez aux enfants déjà éliminés de reprendre le jeu et lancez un défi à tous les enfants : « Lorsque la musique s'arrêtera de nouveau, essayez de trouver un moyen pour que tout le monde trouve une place. » Ne proposez pas de solution et laissez aux enfants le soin de trouver une façon de procéder. Les enfants découvriront vite qu'ils peuvent s'asseoir sur les genoux de quelqu'un; se tenir debout sur une chaise pour faire de la place à un autre; etc.
5. Continuez à retirer une chaise à chaque tour et à éliminer les enfants qui ne trouvent pas de place. Le jeu deviendra de plus en plus difficile au fur et à mesure que le nombre de chaises diminuera.
6. Félicitez les enfants qui réussissent à se maintenir dans le jeu en incluant les autres. Soulignez leur créativité.
7. Le jeu prend fin lorsqu'il ne reste qu'une seule chaise. Les enfants qui réussiront à se maintenir dans le jeu jusqu'à la fin gagneront la partie.

Discussion en groupe

À la fin du jeu, proposez aux enfants de réfléchir à l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les questions ci-après pourront vous aider.

Exprimer



- Avez-vous aimé ce jeu ?
- Quelqu'un vous a-t-il fait une place durant le jeu ? Comment vous êtes-vous sentis ?

Réfléchir



- Avez-vous déjà joué à la chaise musicale ? En quoi ce jeu-ci est-il différent ?
- Avez-vous essayé d'aider les autres durant le jeu ? Qu'avez-vous fait ?
- Qui a gagné dans ce jeu ?

Proposer des actions



- Que pouvez-vous faire pour inclure les autres quand vous jouez ?
- Que pouvons-nous faire d'autre chaque jour pour inclure les autres ?

Adaptation de l'activité suggérée dans le site Global Village, http://www.globalvillage2006.org/en/do_something_about/co_operatives/co_operative_chairs (21 mars 2008).

D'autres jeux sont disponibles pour téléchargement à l'adresse Internet suivante :

<http://www.equitas.org/trousse/>



Le jeu le plus bruyant du monde

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Âge: | 9-10 ans |
| Durée: | 10 minutes |
| Endroit: | Intérieur/Extérieur |
| Taille du groupe: | 10-20 |
| Rythme: | Modéré, mais bruyant! |
| Matériel requis: | Aucun |
| Valeur essentielle: | Respect |
| Valeur secondaire: | Collaboration |



Références

Pour vous aider à animer cette activité, consultez les fiches de référence suivantes :

- 06 – Les valeurs de la trousse;
- 13 – Choisir et animer une activité;
- 14 à 17 – La discussion en groupe.

Intérêt de l'activité

Faire l'expérience d'une communication difficile et réfléchir :

- à la liberté d'expression;
- à notre responsabilité d'écouter les autres.

Droits et responsabilités

Droit d'exprimer ses opinions (Article 12)

Pour que nous puissions jouir de ce droit, nous devons :

- respecter les autres;
- écouter attentivement ce que disent les autres.

But du jeu

Certains enfants sont amenés à transmettre un message malgré les interférences et les distractions.

Déroulement

1. Choisissez 2 ou 3 enfants pour jouer le rôle de « messagers ». Proposez-leur de se retirer à une extrémité de l'aire de jeu et de trouver un message à transmettre (par exemple un proverbe, le titre d'un film ou d'une chanson, etc.). Le nombre de messagers peut varier selon la taille du groupe ou la dimension de l'aire de jeu; choisissez moins de messagers si l'aire de jeu ou le groupe sont plus petits.
2. Choisissez un nombre d'enfants égal à celui des messagers pour jouer le rôle de récepteurs. Ces derniers se placent à l'autre extrémité de l'aire de jeu, à une bonne distance des messagers. Si possible, les messagers et les récepteurs peuvent se placer debout sur une chaise ou sur un petit banc.

3. Tous les autres enfants se placent entre les messagers et les récepteurs et doivent essayer d'empêcher la transmission des messages en créant de l'interférence. Ils peuvent crier, appeler leurs amis et tenter de distraire les messagers et les récepteurs le plus possible.
4. Les messagers doivent faire de leur mieux pour transmettre leur message aux récepteurs en criant encore plus fort, en le mimant ou en faisant les deux !
5. Vous pouvez fixer une limite de temps pour la transmission du message, soit 10, 15 ou 30 secondes, selon la complexité du message.
6. Si le message n'est pas transmis dans le temps alloué, les messagers et les récepteurs sont remplacés.

Discussion en groupe

À la fin du jeu, proposez aux enfants de réfléchir à l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les questions ci-après pourront vous aider.

Exprimer



- Avez-vous aimé ce jeu ?
- Qu'avez-vous trouvé le plus difficile dans ce jeu ? Le plus facile ?
- Aux messagers : Comment vous êtes-vous sentis quand vous ne pouviez pas transmettre votre message ?
- Aux récepteurs : Comment vous êtes-vous sentis quand vous ne pouviez pas comprendre le message ?

Réfléchir



- Quelles stratégies ou astuces auraient pu vous aider à transmettre le message plus vite ?
- Que se passe-t-il quand tout le monde parle en même temps et que personne n'écoute ?

Proposer des actions



- Que pouvons-nous faire dans notre groupe pour nous assurer que chacun de nous est écouté ?
- Le bruit est un obstacle à la communication. Quels autres obstacles peuvent bloquer la transmission de nos messages ?
- Que pouvons-nous faire pour écouter encore mieux les autres ?

Adaptation de l'activité suggérée dans *The Woodcraft Folk, Games, games*, Londres, 2001, 190 pages.

D'autres jeux sont disponibles pour téléchargement à l'adresse Internet suivante :

<http://www.equitas.org/trousse/>



La pêche aux droits et aux responsabilités

| | |
|----------------------|---|
| Âge : | 9-10 ans |
| Durée : | 15-20 minutes |
| Endroit : | Intérieur |
| Taille du groupe : | 10 |
| Rythme : | Tranquille |
| Matériel requis : | Des poissons en carton, des trombones, quelques bâtons, de la ficelle, des anneaux de métal, 2 affiches, du ruban adhésif, de la gommette |
| Valeur essentielle : | Responsabilité |



Références

Pour vous aider à animer cette activité, consultez les fiches de référence suivantes :

- 01 à 03 – Droits humains et droits des enfants;
- 06 – Les valeurs de la trousse;
- 13 – Choisir et animer une activité;
- 14 à 17 – La discussion en groupe.

Intérêt de l'activité

Faire l'expérience du travail en équipe et réfléchir :

- aux droits humains;
- à l'importance des droits et des responsabilités.

Droits et responsabilités

Droit de connaître ses droits (Article 42); droit d'exercer ses droits (Article 4)

Pour que nous puissions jouir de ces droits, nous devons apprendre à connaître nos droits et nos responsabilités.

But du jeu

Chaque enfant est amené à aller à la pêche aux droits et aux responsabilités et à les distinguer.

Déroulement

1. En préparation à ce jeu, confectionnez des poissons en carton et des cannes à pêche. Vous pouvez proposer aux enfants de vous aider durant une activité d'arts plastiques ou de bricolage. Les poissons doivent être munis d'un crochet. Pour ce faire, il suffit de coller sur chaque poisson un trombone ouvert avec du ruban adhésif. Les cannes à pêche peuvent être fabriquées avec un bâton, de la ficelle et un anneau. Préparez au moins une vingtaine de poissons. Sur chaque poisson, écrivez un droit ou une responsabilité à partir de la liste présentée au verso. Finalement, préparez une affiche « droits » et une affiche « responsabilités ».
2. Placez les poissons au centre de l'aire de jeu, soit par terre soit dans une boîte ou un grand récipient.
3. À tour de rôle et à l'aide d'une canne à pêche, les enfants doivent pêcher un poisson en carton.

4. Lorsqu'un enfant attrape un poisson, il lit le droit ou la responsabilité qui y figure. L'enfant colle son poisson, à l'aide de gommette, sur l'une des 2 affiches, soit celle des « droits » ou celle des « responsabilités ».
5. Les autres enfants ne doivent pas faire de commentaires sur le choix du « pêcheur ». Une fois son poisson collé, l'enfant passe la canne à pêche à un autre enfant. Le jeu se poursuit jusqu'à ce que tous les poissons aient été attrapés et collés sur les affiches.

Discussion en groupe

À la fin du jeu, proposez aux enfants de réfléchir à l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les questions ci-après pourront vous aider.

Exprimer



- Avez-vous aimé ce jeu ?
- Qu'avez-vous trouvé le plus difficile dans ce jeu ? Le plus facile ?

Réfléchir



- Quelles stratégies ou astuces avez-vous utilisées dans ce jeu ?
- Comment avez-vous fait la différence entre un droit et une responsabilité ?
- Un droit est-il toujours accompagné de responsabilités ? Pourquoi ?

Proposer des actions



- Que pouvons-nous faire pour en apprendre plus sur nos droits et nos responsabilités ?
- Que pouvons-nous faire ensemble pour nous assurer que nous agissons de façon responsable dans notre groupe ?

Droits

- J'ai le droit d'être traité avec respect.
- J'ai le droit d'être en sécurité dans ma famille, ma communauté, mon pays.
- J'ai le droit d'exprimer mes idées.
- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- J'ai le droit d'être traité avec égalité, peu importe mon âge, ma couleur, mon sexe, ma religion, mes opinions, ma nationalité ou ma culture.
- J'ai le droit de vivre en bonne santé et qu'on prenne soin de moi lorsque je suis malade ou blessé.
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- J'ai le droit d'être protégé des abus, de la violence, de la torture et de la guerre.
- J'ai le droit de pratiquer ma religion.
- J'ai droit à la vie.
- J'ai le droit d'être protégé contre le travail inapproprié.
- J'ai droit à un environnement propre.
- J'ai le droit de posséder des biens.
- J'ai le droit de loger dans un lieu convenable.
- J'ai droit à une bonne alimentation.
- Si je souffre d'un handicap physique ou mental, j'ai droit à des soins particuliers.
- J'ai droit à un milieu de vie agréable.
- J'ai droit à la compréhension et à l'amour de mes parents et de la société.
- J'ai le droit de jouer.
- J'ai le droit d'avoir des amis.
- J'ai le droit de me tromper et de faire des erreurs.
- J'ai le droit d'être comme je suis.

Responsabilités

- Je respecte les idées des autres.
- Je prends soin de mon corps pour qu'il soit en santé.
- Je respecte mes engagements.
- Je prends soin de mes choses.
- Je respecte les gens qui sont différents de moi.
- J'aide les autres.
- Je coopère avec mes parents, mes professeurs et les autres adultes qui prennent soin de moi.
- Je suis accueillant envers les personnes qui sont de culture ou d'origine différente de la mienne.
- Je suis prudent et je joue en toute sécurité.
- J'agis de façon non violente.
- Je maintiens mon environnement propre et je respecte la nature.
- Je ne gaspille pas la nourriture.
- Je respecte les personnes qui ont un handicap mental ou physique.
- Je respecte les règles de vie et les lois qui régissent la société.
- Je m'applique à l'école et je respecte mes professeurs et les gens de mon école.
- Je suis fidèle à mes amis.
- J'apprends de mes erreurs ou de mes maladresses.

D'autres jeux sont disponibles pour téléchargement à l'adresse Internet suivante :

<http://www.equitas.org/trousse/>



Dîner handicapé

| | |
|----------------------|--|
| Âge : | 11-12 ans |
| Durée : | 60 minutes (pendant l'heure du dîner) |
| Endroit : | Intérieur/Extérieur |
| Taille du groupe : | 10-20 |
| Rythme : | Tranquille à modéré |
| Matériel requis : | Des bandes de tissu, chacun son repas |
| Valeur essentielle : | Acceptation |
| Valeur secondaire : | Inclusion |



Références

Pour vous aider à animer cette activité, consultez les fiches de référence suivantes :

- 06 – Les valeurs de la trousse;
- 13 – Choisir et animer une activité;
- 14 à 17 – La discussion en groupe.

Intérêt de l'activité

Faire l'expérience de la perte momentanée de la parole et du mouvement et réfléchir :

- aux difficultés que doivent affronter les personnes handicapées;
- aux façons de s'entraider.

Droits et responsabilités

Droit à la non-discrimination (Article 2); droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux (Article 23)

Pour que nous puissions jouir de ces droits, nous devons :

- inclure les autres;
- respecter toutes les personnes, y compris les personnes handicapées.

But du jeu

Chaque enfant est amené à manger son repas sans parler et avec une mobilité restreinte.

Déroulement

1. Formez des équipes de 2 personnes.
2. Avec une bande de tissu, aidez les enfants à attacher l'un de leurs poignets à celui d'un autre enfant.
3. Assurez-vous que la bande de tissu n'est pas trop serrée, qu'elle ne coupe pas la circulation sanguine et qu'elle peut être détachée facilement par l'enfant si nécessaire. Rappelez-vous qu'en cas d'urgence, les enfants doivent pouvoir se détacher rapidement. Vous pouvez aussi leur proposer de se tenir par la main si vous ne disposez pas de bandes de tissu.
4. Dites aux enfants qu'ils ne peuvent pas parler durant le repas.
5. Les enfants mangent leur repas attachés l'un à l'autre.

Discussion en groupe

À la fin de l'activité, proposez aux enfants de réfléchir à l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les questions ci-après pourront vous aider.

Exprimer



- Avez-vous aimé cette activité ?
- Vous êtes-vous sentis frustrés quand vous essayiez de manger votre nourriture ?
- Qu'allez-vous retenir le plus de cette activité ?

Réfléchir



- Quels défis avez-vous eu à affronter en raison de votre handicap ?
- Vos amis vous ont-ils aidés à effectuer certaines tâches ? Sans leur aide, qu'auriez-vous fait pour manger ?
- Quelles activités peuvent être difficiles à accomplir pour une personne souffrant d'un handicap ?
- Quelles attitudes peuvent vous aider quand vous devez affronter certains défis ?

Proposer des actions



- Que pouvons-nous faire pour que cet endroit, à l'intérieur comme à l'extérieur, soit accessible aux enfants handicapés ?
- Que pouvons-nous faire pour aider les personnes handicapées à se sentir incluses ?



D'autres jeux sont disponibles pour téléchargement à l'adresse Internet suivante :

<http://www.equitas.org/trousse/>